



Litige concernant un préavis de bail

Par **Rash42**, le **26/05/2019** à **17:13**

Bonjour

Au bout de plus de 10 ans de location d'un T3, j'ai envoyé ma dédite avec 3 mois de préavis à mon propriétaire. Date de réception le 27 avril 2019.

Celui-ci, à sa réception, accepte que je mette une annonce sur le BonCoin afin de trouver de nouveaux locataires rapidement pour réduire mon préavis car j'avais les clés de mon nouvel appartement le 1er Juin 2019.

Je mets donc l'annonce, reçois les candidats pour les visites et lui trouve des locataires remplissant ses conditions. Ceux-ci souhaitent avoir les clés la dernière semaine de mai, ce qui m'arrangeait plutôt bien.

Or, après contact avec eux, mon propriétaire m'annonce qu'il souhaite finalement vendre l'appartement ! Il exige même que je lui paie les loyers jusqu'à la fin du préavis !

Quels sont mes recours svp ? Car je refuse de payer alors qu'il s'était engagé dans un premier temps à relouer l'appartement.

Merci

Par **janus2fr**, le **26/05/2019** à **18:26**

Bonjour,

Le préavis de 3 mois est une disposition légale. Même si le bailleur ne souhaite pas relouer après vous, vous êtes tenu de payer loyer et charges jusqu'à son terme.

Si votre arrangement n'était qu'oral, vous n'avez pas d'arguments pour contester votre devoir de payer. En revanche si vous avez un écrit, une action est possible devant le tribunal d'instance, mais sans garantie...